

Département de Meurthe et Moselle

TUCQUEGNIEUX

PLAN LOCAL D'URBANISME

Document conforme à celui annexé à la délibération
du conseil communautaire en date du 23 janvier 2007
approuvant le plan local d'urbanisme.

Le Président Simon STACHOWIAK

B

**Projet d'aménagement et de
développement durable**

TUCQUEGNIEUX disposait d'une exploitation minière aujourd'hui arrêtée. Fort de ce passé, TUCQUEGNIEUX programme un développement urbain raisonné et harmonieux en respectant les contraintes environnementales et en évitant les étirements de l'urbanisation, la ville ayant déjà 7 km de long.

Afin de répondre au faible nombre de logements vacants et à la très forte demande tant locative qu'en terrain à bâtir, des zones à urbaniser à usage d'habitation à court et long terme doivent se développer. Elles permettront de faire diminuer la pression foncière. **La commune est en mesure d'accueillir un nombre important d'habitants supplémentaires parce que les infrastructures existantes sont prévues pour 5000 habitants environ.**

Le développement de TUCQUEGNIEUX est conditionné par :

- les constructions existantes au sein des structures urbaines,
- les équipements publics existants : réseau d'eau potable, réseau d'assainissement, voirie, distribution électrique, école,
- les contraintes environnementales notamment les aléas miniers, la route à grande circulation, les jardins vergers, les bâtiments agricoles.

La poursuite des actions intercommunales dont notamment la restructuration de la voirie après mines, l'éclairage public sera maintenue tout en gardant et affinant les caractéristiques communales.

1. Amélioration du cadre de vie

Objectifs	Actions
Requalifier la traverse de MANCIEULLES à TRIEUX, les rues (Jean Jaurès, Batignani, Amédé Lemoine, La Forêt, Leclerc, du Pale) et les places (de la Filature, de la République).	Traiter qualitativement les voies.
Regrouper les bâtiments publics (sport, école, mairie).	Aménager une zone appropriée.
Améliorer la circulation.	Créer des aires de stationnement pour poids lourds (plateau, village, nord est de TUCQUEGNIEUX). Interdire le stationnement dans les cités. Créer des sens uniques.
Améliorer la desserte incendie.	Réaliser les travaux avec le syndicat compétent pour les rues Leclerc, Poincaré, Pale, Varsovie.

2. Préservation et maîtrise du patrimoine

Objectifs	Actions
Faciliter la réalisation des projets communaux	Créer le droit de préemption urbain en zone urbaine et à urbaniser
Respecter la physionomie de chaque quartier	Réglementer les hauteurs, l'aspect extérieur des constructions par rapport à l'ossature existante
Respecter les RD en tant qu'axe de circulation de niveau supra communal.	Créer une urbanisation en respect avec les RD.
Maintenir les chemins de randonnées existants et créer un axe de promenade sur l'ancienne voie ferrée (TUCQUEGNIEUX BRIEY).	Localiser sur le plan de zonage les chemins existants et rappel de la législation en vigueur.

3. Valorisation des zones de loisirs

Objectifs	Actions
Densifier les équipements de loisirs existants aux lieux-dits "Côté Sagain", "la Machine" et "grande pièce de Brabant.	Zonage et règlement adapté.

4. Protection de l'environnement

Objectifs	Actions
Préserver les forêts.	Créer une zone naturelle pour les boisements à conserver notamment la forêt communale avec maintien de la gestion par l'ONF
Préserver les vergers et jardins les plus intéressants.	Créer des zones naturelles à vocation jardin en limite du bâti.
Traiter les eaux usées communales	Raccorder le réseau à la station d'épuration de BRIEY courant 2007-2008. Améliorer les réseaux dans les cités.
Collecter et traiter les déchets ménagers	Maintenir l'existant.
Maintenir la quantité et la qualité de l'eau potable distribuée	Maintenir l'existant sans création de nouvelle station de pompage.

5. Maintien et développement des activités économiques

Objectifs	Actions
Préserver l'activité agricole	Eviter les zones d'urbanisation en direction des bâtiments d'élevage.
Maintenir les activités non nuisantes (commerces, artisanat, bureaux, services) dans le tissu bâti existant et futur. Cohabitation harmonieuse des différents usagers de la zone.	Réglementer de manière adaptée en zone urbaine et à urbaniser.
Développer les zones industrielles.	Prendre en compte l'existant et agrandir dans la continuité. Réglementer de manière adaptée aux activités présentes et futures.

6. Développement de l'urbanisation

Objectifs	Actions
Densifier le tissu urbain.	Comblers les dents creuses dans l'espace actuellement urbanisé tout en respectant la typologie de chaque espace : village, extension récente, cités, activités.
Maîtriser l'extension de l'urbanisation jusqu'à environ 895 habitants (32 %) supplémentaires dans les 10 à 15 ans ce qui conduira à un total de 3600 habitants.	Créer des zones à urbaniser dans le prolongement du bâti existant : en direction de MAIRY-MAINVILLE, au SE et NW de la mine de TUCQUEGNIEUX, aux lieux-dits "le Tronchon", "la Courbure", "Haut poirier", "Laubson", "Giroye", "Bois du four" et en limite avec TRIEUX.
Desservir la future zone urbaine au lieu-dit "Laubson".	Créer un accès via l'emplacement réservé.